

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 12 mars 2012

CG 12/2^{ème}/I-15

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM, Albert, Astoul, Astruc, Auriensis, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Roger, Roset, et Tabarly ;

Absents excusés : MM. Raynal et Viguié.

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

LA FORMATION DU PERSONNEL TERRITORIAL

La loi n° 2007-209 du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a profondément modifié la formation du personnel territorial, plaçant désormais l'agent et la négociation au coeur du dispositif.

La généralisation de la formation d'intégration à toutes les catégories, la formation tout au long de la vie ou la reconnaissance des acquis de l'expérience constituent autant d'avancées en faveur des agents territoriaux et de leur déroulement de carrière.

Conformément au texte précité, la collectivité établit chaque année un **Plan de Formation** et le soumet à l'approbation du Comité Technique Paritaire.

En outre, comme lors du Budget Primitif précédent, il m'est apparu opportun de vous présenter un **bilan de la formation au sein de notre collectivité** sur les cinq dernières années.

I - LA FORMATION EN QUELQUES CHIFFRES.

A) L'évolution des effectifs de la collectivité depuis 2007.

2007	2008	2009	2010	2011
985	1 157	1 196	1 203	1207

** Données issues des bilans sociaux. Ne sont comptabilisés ni les agents du Centre Départemental de l'Enfance (CDE) et de l'IMEP de MIMIZAN qui relèvent de la Fonction Publique Hospitalière, ni les assistants familiaux qui bénéficient d'un dispositif de formation spécifique.*

B) Bilan des formations des agents :

TYPE DE FORMATIONS	2007	2008	2009	2010	2011
Formation de Perfectionnement INTRA	50 stages 723 jours 285 agents	64 stages 1273 jours 561 agents	62 stages 1285 jours 343 agents	98 stages 1777 jours 649 agents	75 stages 1769 jours 490 agents
Formation de Perfectionnement individuelle (+ FPTLC et personnelle)	559 jours 201 agents	449 jours 319 agents	950 jours 306 agents	926,50 jours 289 agents	805 jours 245 agents
Préparations concours	421 jours 44 agents	883 jours 74 agents	832 jours 73 agents	601,50 jours 93 agents	659 jours 89 agents
Formations Obligatoires post nominations (sauf FPTLC)	896 jours 38 agents	677 jours 61 agents	254,50 jours 55 agents	249 jours 47 agents	393 jours 84 agents
VOLUME TOTAL FORMATION	2599 jours 568 agents	3282 jours 1015 agents	3320 jours 777 agents	3554 jours 1078 agents	3626 jours 908 agents

** Le même agent peut participer à plusieurs formations.*

C) Préparations et réussites aux concours et examens professionnels depuis 2007 ayant entraîné une nomination dans une catégorie supérieure.

ANNEES	EFFECTIFS COLLECTIVITE	AGENT EN PREPARATION PAR CATEGORIES			LAUREATS CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS		
		A	B	C	A	B	C
2007	985	1	6	37	4	14	1
2008	1 157	17	17	12	2	5	31
2009	1 196	3	15	56	6	13	104
2010	1 203	6	25	63	5	16	33
2011	1 207	8	22	59	4	19	20
TOTAL		35	85	227	21	67	189

** L'accès aux concours est libre. Il n'est pas nécessaire de suivre préalablement une préparation organisée par le CNFPT pour se présenter à un concours interne ou externe ou à un examen professionnel.*

D) Evolution des dépenses de formation depuis 2007.

Les chiffres présentés tiennent compte de la cotisation obligatoire versée au CNFPT, ainsi que des frais pédagogiques et des frais de déplacement.

2007	2008	2009	2010	2011
285 526 €	347 158 €	367 447 €	358 026 €	385 271 €

E) L'accueil des stagiaires.

2007	2008	2009	2010	2011
100	121	123	104	134

** Il est à noter qu'à compter du 1er Janvier 2009 les stagiaires d'une durée supérieure ou égale à 2 mois sont désormais rémunérés par la collectivité conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, ainsi que du décret du 21 juillet 2009 relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur dans les administrations et établissements publics de l'Etat. Cette modalité a été décidée suivant délibération de l'Assemblée Départementale en date du 29 novembre 2009.*

*Sur les 134 stagiaires accueillis dans les services de la collectivité, **36 ont été rémunérés.***

2. LE PLAN DE FORMATION 2012.

Le Plan de formation 2012 a été validé par le Comité Technique Paritaire du 15 Décembre 2011 et quatre axes ont été identifiés :

a)- L'accompagnement des changements et l'adaptation aux évolutions prévisibles des métiers et des missions.

La diversité des compétences, les évolutions réglementaires et techniques ainsi que la nécessaire réactivité liée à la proximité avec les usagers imposent aux agents une formation continue dans tous les domaines.

b)- Le développement des techniques professionnelles de base.

Il s'agit de perfectionnement ou d'acquisition de nouveaux savoirs en technique administrative, maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication, Hygiène et Sécurité des agents dans l'exercice de leurs missions (habilitations, certificats d'aptitude et permis divers).

Le tableau ci-dessous permet également d'appréhender l'évolution des formations de sécurité mises en oeuvre depuis 2007.

DOMAINES	2007	2008	2009	2010	2011
HABILITATIONS ELECTRIQUES					
- Stagiaires	28	24	20	24	-
- Journées	36	24	20	24	-
CACES + lame viabilité hivernale					
- Stagiaires	42	94	207	142	95
- Journées	84	196,5	414	295	232
PRODUITS PHYTOSANITAIRES-					
- Stagiaires	-	-	-	24	-
- Journées	-	-	-	24	-
SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL + MONITORAT (INTERNE)					
- Stagiaires	61	91	78	188	202
- Journées	81	91	78	347	231
HACCP – INTERNE LVD					
- Stagiaires	15	-		98	36
- Journées	30			49	42
FORMATION « PRISE DE POSTE » STA (signalisation temporaire, sécurité et prévention, sécurité routière)					
- Stagiaires	-	56		8	9
- Journées	-	33		40	45
MISE A DISPOSITION NOUVEAU MATERIEL STA (broyeur de branches, tracteur-débroussailleuse, camions, épaveuse)					
-Stagiaires		44	48	64	24
- Journées		22	48	32	12
ACMO TOS (FI+FC)					
- Stagiaires		19	15	19	19
- Journées		27	17	27	17
MAITRISE RISQUES ROUTIERS					
- Stagiaires		9	9	6	-
- Journées		9	9	6	-
MANIPULATION DES PRODUITS D'ENTRETIEN EXTINCTEURS					
Stagiaires		23		48	48
- Journées		11,5		48	43
GESTES ET POSTURES (PRAPE)					
- Stagiaires	12	30	10	28	10
- Journées	24	60	20	56	20
EVACUATION ASCENSEURS					
- Stagiaires				4	5
- Journées				4	5

TRAVAIL EN HAUTEUR					
- Stagiaires				23	-
- Journées				11,50	-
TOTAL					
- Stagiaires	158	390	387	676	448
- Journées	255	474	606	963,5	647

c)-Développement des compétences managériales et inscription de la formation dans cette démarche.

Cet axe permet de sensibiliser et d'accompagner les agents qui le souhaitent, dans leur fonction d'encadrement, d'animation d'équipe et de conduite de projet.

d)- Accompagnement des formations personnelles.

Il s'agit de favoriser les évolutions de carrière des agents qui le souhaitent, en soutenant leur projet professionnel.

3. LE BUDGET PREVISIONNEL DU PLAN DE FORMATION.

Le nombre de demandes de formation inscrites au Plan de Formation 2012, s'établit à 880 pour un coût prévisionnel de 51 904 €.

Il s'agit, à ce stade de la procédure, de simples données indicatives dans la mesure où toutes les formations demandées n'ont pu faire l'objet d'une estimation financière, ces prévisions n'incluant pas le coût des frais de déplacement liés aux formations.

Enfin, comme vous le savez, l'article 38 de la loi de finances rectificative du 29 juillet 2011 a validé le principe de la diminution de 1 à 0,9 % de la cotisation obligatoire des collectivités au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2012.

En conséquence, le CNFPT a décidé, lors de son conseil d'administration du 26 octobre 2011, de ne plus rembourser les frais de transport des stagiaires en formation d'intégration, de professionnalisation et de perfectionnement, à compter de la même date.

Le coût estimatif de ces frais de déplacement, pour notre collectivité, a été évalué à 26 000 €, alors même que la diminution de la cotisation engendrerait une « économie » de 22 000 € .

En outre, le CNFPT envisage de modifier prochainement ses politiques d'intervention, notamment sur les stages INTRA et ce, probablement, dès le premier trimestre 2012. Bien évidemment, les décisions qui seront prises, auront un impact sur l'exécution du Plan de Formation ainsi que sur le budget de la formation.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu l'avis du comité technique paritaire réuni le 15 décembre 2011,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la communication de Monsieur le Président relative au bilan de la formation au sein de notre collectivité sur les cinq dernières années ;

Plan de formation 2012 :

- Approuve le plan de formation 2012 qui s'articule autour des quatre axes suivants :
 - . accompagnement des changements et adaptation aux évolutions prévisibles des métiers et des missions,
 - . développement des techniques professionnelles de base,
 - . développement des compétences managériales et inscription de la formation dans cette démarche,
 - . accompagnement des formations personnelles ;
- Prend acte, que suite à la diminution de 1 à 0,9 % de la cotisation obligatoire des collectivités au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (dispositions entrées en vigueur le 1er janvier 2012), ce dernier a décidé de ne plus rembourser les frais de transport des stagiaires en formation d'intégration, de professionnalisation et de perfectionnement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,